Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20200430-2020053-DE
le 30/04/2020

SDIS 31 - Budget Principal

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2020053 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/04/2020

Objet : protection fonctionnelle constitution de partie civile

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Decision d ester en justice

Date de télétransmission : 30/04/2020 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : d_lib 053-2020.pdf

Annexes :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20200430-2020053-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/04/2020

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20200430-2020053-DE
le 30/04/2020

Sapeurs-pompiers
Haute-Garonne

DÉLIBÉRATION N° 2020-053

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 27 AVRIL 2020

L'an deux mille vingt, au jour du vingt-sept avril à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni en visioconférence, sur convocation de sa présidente, Émilienne POUMIROL en date du 22 avril 2020.

Etaient présents : POUMIROL Émilienne, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, DENOUVION Victor

Etaient excusés : SIMION Arnaud

OBJET : **PROTECTION FONCTIONNELLE - CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE**

En date du 7 mars 2020, le service départemental d'incendie et de secours est sollicité pour une personne inconsciente à domicile sur la commune de Muret.
Arrivé sur les lieux, l'équipage engagé procède immédiatement à la réanimation, laissant le véhicule sans surveillance vu l'urgence vitale de la mission.

Averti de la présence d'un homme rôdant autour de l'ambulance, un des sapeurs-pompiers sort du domicile de la victime et constate que le véhicule a été déplacé, fermé à clefs, moteur éteint et gyrophares allumés. Il sera également constaté plus tard que les effets personnels d'un des sapeurs-pompiers ont été dérobés.

Un dépôt de plainte a été réalisé le 9 mars 2020 par cet agent victime de vols sans effraction.

Dans l'hypothèse où un refus de prise en charge par l'assurance « flotte automobile » serait opposé, les frais consécutifs (remboursement des frais de changement de barillet et clés, et prise en charge des effets personnels de l'agent) seraient exposés à la juridiction.

ENTENDU le rapport de la Présidente,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité**,

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le.30 avril 2020, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Tél. 05 61 06 37 00 • Fax 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20200430-2020053-DE
le 30/04/2020

DÉCIDENT de donner une délégation de pouvoir à la présidente afin d'ester en justice et de se constituer partie civile au motif de l'entrave au secours.

La présidente du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Émilienne POUMIROL

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le.30 avril 2020, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Tél. 05 61 06 37 00 • Fax 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex